

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/10/2016

Le 10 octobre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, André COLLON (remplaçant de Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : Administration générale – Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Trévoux

M. le Président, rappelle que la loi NOTRe a prévu le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence gens du voyage à partir du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert concerne les aires d'accueil existantes et à venir.

En 2016, seule la commune de Trévoux dispose d'une aire d'accueil (obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants), exploitée en régie. Cet équipement sera donc géré par la CCDSV dès le 1^{er} janvier 2017.

Afin d'anticiper ce transfert, et pour être opérationnel à cette date, il est nécessaire au préalable de définir le mode de gestion pour cet équipement.

Le bureau a examiné les propositions présentées par Mme Brigitte COULON, chargée de suivre ce dossier, et a retenu l'hypothèse d'un marché de service global couvrant l'entretien, le nettoyage et le gardiennage (y compris les astreintes). Dans cette hypothèse, une consultation devra être lancée rapidement pour attribution avant décembre et exploitation au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** la proposition du bureau du recours à un mode de gestion par marché de service pour l'entretien, le nettoyage et le gardiennage (y compris les astreintes) pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Trévoux,
- ✓ **Mandate** le président pour lancer la consultation dans le cadre de sa délégation générale de début de mandat

17 OCT. 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161010-2016C88-AG
Affichage le :

17 OCT. 2016

A Trévoux, le 10 octobre 2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

